

Appel à projets SFR Maison de la recherche

Projets transversaux et émergents

Novembre 2025

L'une des missions de la SFR est de favoriser le développement de projets interdisciplinaires et de valorisation émanant de la communauté des 10 unités de la Maison de la recherche.

Nature des projets transversaux et émergents

Les projets seront des projets d'envergure qui contribueront à la valorisation des activités de la SFR, au rayonnement de la Maison de la recherche et/ou de la plateforme H2C2, notamment auprès de la société civile et à l'émergence de nouvelles dynamiques de recherche.

Ces projets seront portés par des enseignant·es-chercheur·ses, des chercheur·ses d'au moins **deux** unités de recherche différentes de la Maison de la recherche, le cas échéant avec des partenaires du secteur socio-économique et culturel. Dans le cas de projets contribuant spécifiquement à la valorisation de la plateforme H2C2, **une seule unité** peut être concernée.

Contribution financière

En fonction du nombre de projets retenus, la SFR pourra contribuer à hauteur de 1 500 euros pour l'année civile 2026. Le co-financement par les unités de rattachement des porteur·ses du projet ou par des partenaires extérieurs est encouragé mais non obligatoire.

Cette contribution financière est **ponctuelle**. Elle doit être entendue comme soutien à un événement majeur contribuant au rayonnement de la SFR et/ou de la plateforme H2C2 ou comme financement tremplin pour des projets émergents.

Devoir d'information

Les porteur·ses s'assureront que les directrices et les directeurs de toutes les unités concernées ont été informé·es, le plus précisément possible, préalablement au dépôt. Ils s'engagent à les tenir régulièrement informés de l'avancement du projet.

En cas de co-financement, la signature de chaque direction d'unité devra être apposée sur l'annexe budgétaire.

Présentation du projet

Le dossier sera organisé en 5 rubriques : composition du groupe de recherche, présentation des partenaires socio-économiques et culturels, argumentaire scientifique et/ou de valorisation, retombées pour la SFR et/ou la plateforme H2C2, budget et/ou toute pièce nécessaire à la compréhension du projet.

1. Le projet indique d'abord les noms des porteur·ses, puis des participant·es (pressentis, confirmés), avec leur unité de recherche, ainsi que la date et la nature du projet
2. Les éventuels partenaires socio-économiques/culturels seront présentés, ainsi que leur contribution au projet
3. L'argumentaire scientifique ou de valorisation comprendra le cas échéant la mention des actions de formation par la recherche
4. Les retombées pour la SFR ou la plateforme H2C2

5. Le budget prévisionnel précisera si une participation des unités ou des partenaires a été sollicitée, voire obtenue. Il détaillera les frais prévus.

Le document écrit comportant ces cinq rubriques sera envoyé à Thierry Baldan (thierry.baldan@univ-amu.fr), responsable administratif de la Maison de la recherche, avant **vendredi 17 octobre 2025 à 16h** au plus tard pour diffusion aux membres du bureau puis du conseil de la SFR.

Critères pris en compte pour le financement

- Forme du projet, caractère innovant, ampleur, interdisciplinarité
- Cohérence, clarté, lisibilité, intérêt scientifique du projet, intérêt de la collaboration entre les unités
- Nature, nombre et pertinence des partenariats extra-académiques et de la valorisation
- Contribution au rayonnement de la SFR ou de la plateforme H2C2
- Articulation du projet aux activités et projets de la SFR et des unités, des institutions culturelles, et/ou des associations ou initiatives de recherche, locales, nationales ou internationales, en rapport avec le projet
- Pertinence du budget.

Cahier des charges en cas de financement

En cas de financement, les participants s'engagent :

- Dans le cas d'une manifestation, à ce qu'au moins une partie des séances se déroulent sur le campus ALLSH, 29 avenue Robert Schuman, et si la taille le permet, dans les locaux dont la SFR peut disposer pour ses manifestations (bâtiments T1 ou T2), sauf situation particulière, par exemple le cas de manifestations artistiques délocalisées ;
- à faire figurer le logo de la SFR et des unités engagées sur tous les supports de communication et sur les livrables directement issus des financements ;
- à fournir à la SFR les informations nécessaires à des fins de communication, notamment pour le site de la Maison de la recherche ;
- à remettre à la directrice de la SFR, à l'issue des activités prévues, un rapport d'activité.

Anne Page
Directrice de la SFR Maison de la Recherche